

Nom de l'école :	ÉCOLE BOUCHARD
Nom de la direction :	Denise Larocque
Nom de la personne-ressource :	Anne Desormeaux

Nom des membres du comité :	Anne Desormeaux, Annette Tremblay, Nancy Bastien, Anne-Marie Landry et Guylaine Richard
-----------------------------	---

## 1. UNE ANALYSE DE LA SITUATION DE L'ÉCOLE AU REGARD DES ACTES D'INTIMIDATION ET DE VIOLENCE

	2021-2022
Analyse	<p>En lien avec les facteurs de protection, voici les informations importantes à retenir pour l'école Bouchard :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li><b>1. Surveillance constante auprès des élèves</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Tous les membres du personnel adhèrent au fait que tous les adultes de l'école interviennent auprès de tous les élèves.</li> <li>De plus, le programme SCP (soutien aux comportements positifs) a eu lieu pour une cinquième année. Ceci assure une meilleure cohérence de l'équipe-école.</li> <li>En raison de la mise en place des protocoles en lien avec la pandémie (Covid-19), les surveillantes et éducatrices n'ont pas reçu la formation sur les fondations de programme SCP. Ceci aurait contribué à rendre l'encadrement plus efficient.</li> </ul> </li> <li><b>2. Stratégies de gestion de situations d'urgence ou de crise</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Ces situations sont gérées principalement par les éducatrices spécialisées et la direction.</li> </ul> </li> </ol>

## Analyse

- Plan d'évacuation fait et remis à tous les membres du personnel Plan de mesures d'urgences fait (tireur actif, prise d'otages, etc.).
- Procédurier pour le code noir dans chaque pochette d'urgence de tous les locaux.

### 3. Climat relationnel

- Harmonieux, belle mobilisation de l'équipe-école dans l'intervention auprès de tous. Les interventions sont basées sur le renforcement positif.
- À chaque étape, une valeur de l'école est mise en lumière. Les enseignants choisissent des élèves méritants par classe en lien avec ces valeurs. Les spécialistes nomment également des élèves méritants qui sont récompensés et reçoivent un certificat.
- Dans le quotidien, il n'y a pas de taxage et peu d'intimidation. Les incidents sont isolés et réglés dans les plus brefs délais afin de conserver le climat harmonieux de l'école. Cependant, il y a recrudescence de la violence verbale sur la cour et certains cas de désorganisation en classe qui nécessitent un soutien supplémentaire.
- On note une augmentation d'élèves qui ont un langage inadéquat et violent.
- Poursuite de l'implantation du programme de soutien au comportement positif (SCP).
- Mémos n'est pas assez utilisé par tous (enseignantes, TES, SDG, direction et surveillantes) pour l'entrée de données.

### 4. Accueil et soutien aux élèves

- Certains élèves ont des besoins spécifiques. Il y a eu des plans d'intervention, des plans d'action, de l'accompagnement individuel, du soutien en classe de préscolaire et autres niveaux
- Ateliers Parl'Oméga : intervention de niveau 2 pour contrer la violence et développer les habiletés sociales avec des élèves de 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> année ciblés.
- Activité du mois de la non-violence.
- Ateliers sur la gestion de la colère (2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> année)
- Ateliers avec les 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> années sur la gestion de la colère, l'anxiété, estime de soi et résolution de conflits

## Analyse

- Ateliers avec les 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> années sur la résolution de conflits et « être un bon ami ».
- Ateliers avec les 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> années sur la Cyber intimidation par les policiers éducateurs.
- Atelier Sac à dos 6<sup>e</sup> année

### 5. Participation des élèves à la vie de l'école

- ~~Animation d'activités-midi par les élèves.~~
- ~~Mise sur pied d'un centre d'emploi où les élèves s'impliquent dans différentes responsabilités sur l'heure du midi.~~
- ~~Plusieurs activités sur l'heure du diner (animées par les divers comités). Cela renforce le sentiment de sécurité, de confiance et d'appartenance.~~
- ~~Ajout plateau sportif sur la cour : terrain synthétique soccer et terrain de volleyball de plage.~~
- ~~Prêt de matériel tel que trottinettes des neiges, ballons, bâtons fleurs, etc.~~
- ~~Ajout d'activités sur l'heure du dîner : danse, impro, etc.~~
- ~~Médiateurs auprès des élèves de maternelle, 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> année lors des temps non structurés.~~

Toutes ces activités n'ont pas eu lieu en raison des règles sanitaires de la pandémie.

### 6. Gestion des conduites violentes et gestion des conflits

- La gestion des conflits est présentement soutenue par un système « maison » basé sur le programme « Vers le Pacifique ».
- Gestion des plaintes (aux victimes, aux agresseurs, aux témoins), implication des parents et des partenaires dans la résolution du problème. S'assurer de penser au personnel témoin/victime.
- Affichage dans les classes et dans l'école du protocole visuel sur les attentes comportementales (affiches SCP)

### 7. Collaboration entre les adultes de l'école et acceptation du partage des tâches disciplinaires

- Équipe-école unie et cohérente qui implique tous les membres du personnel (personnel enseignant, personnel de soutien, professionnels,

## Analyse

direction).

- Enseignement explicite des attentes comportementales (plans de leçons SCP). Les enseignements ont été faits seulement en début d'année. Il faudrait faire un rappel dans le journal de l'école pour s'assurer que les plans de leçons se vivent au moins trois fois par année (automne, retour des vacances de Noël et de la relâche).

### 8. Gestion de classe

- Adhésion à une vision commune en lien avec les valeurs éducatives. SCP : un système d'émulation basé sur les renforcements positifs.

### 9. Système disciplinaire clair et cohérent

- Mise en place du code de vie de l'école afin de l'arrimer avec le programme SCP.
- Le même système est appliqué par tous, même au service de garde.
- Système d'encadrement basé sur une hiérarchie d'interventions et une meilleure communication entre les différents intervenants (arbre décisionnel SCP).
- Définir les rôles de chaque intervenant dans l'intervention (arbre décisionnel).
- Système zéro bousculade (gestes de violence).  
Fait trois fois semaine seulement.
- Local de réflexion (au besoin).

### 10. Implication et collaboration des parents

~~Implication des parents bénévoles dans divers contextes scolaires (sorties, activités, bibliothèque, vaccination, etc.).~~  
Toutes ces activités n'ont pas eu lieu en raison des règles sanitaires de la pandémie.

### 11. Implication et collaboration avec les partenaires et la communauté

- Plusieurs partenaires soutiennent l'école Bouchard dans la réussite et le sentiment d'appartenance des élèves.

## 12. Pratiques de gestion

- régulations/année avec la titulaire, l'orthopédagogue.
- Plusieurs rencontres cycles/année.
- Une dizaine d'assemblées générales/année;
- Plusieurs rencontres pour des plans d'intervention;
- Supervision pédagogique.
- Rencontres régulières du personnel d'encadrement afin de régulariser les interventions.

## 2. LES MESURES DE PRÉVENTION VISANT À CONTRER TOUTE FORME D'INTIMIDATION OU DE VIOLENCE MOTIVÉE, NOTAMMENT, PAR LE RACISME, L'ORIENTATION SEXUELLE, L'IDENTITÉ SEXUELLE, L'HOMOPHOBIE, UN HANDICAP OU UNE CARACTÉRISTIQUE PHYSIQUE

### Priorité à améliorer

Considérant la présence de violence physique et verbale sur la cour et dans l'école;

2021-2022

**Objectif :** Diminuer de 30% le taux de violence physique tels que coups et bagarres (de 300 à 100) et verbale tels que manquer de respects envers autrui, se moquer et menacer (de 235 à 160);

**Moyens :**

- Poursuite de l'implantation SCP;
- Utilisation des outils du programme SCP (les Bouch'Or, les affiches, les médaillons, etc.);
- Entrée de données dans Mémos;
- Formation sur la gestion émotionnelle et l'alphabétisation des émotions à l'ensemble du personnel enseignant;
- Utilisation d'activités en lien avec l'alphabétisation des émotions dans le cadre du cours d'ECR à la première étape;

- Sensibilisation auprès des élèves et leurs parents sur les différences entre un conflit, la violence et l'intimidation sous toutes ses formes afin de développer une vision et une compréhension commune du phénomène dans le milieu (agenda, cahier d'étude ou brochure-école);
- Poursuite du centre d'emplois avec les médiateurs;
- Poursuite des ateliers par les TES;
- Formation pour les surveillantes et les éducatrices pour des interventions efficaces et positives;
  
- Entretien le partenariat avec les policiers de la Sûreté du Québec (Prévention aux élèves du préscolaire à la 6<sup>e</sup> année) et le développe avec les autres partenaires. Ex. ateliers-conférences sur l'intervention parentale;
- Poursuite des ateliers Parl'Oméga, gestion de la colère, maîtrise de soi, habiletés sociales et estime de soi;
- Réflexion sur une mise en place éventuelle d'un niveau 2 d'intervention (niveau 2 SCP, local « trait d'union », etc.);
- Questionnaire aux élèves (4<sup>e</sup>-5<sup>e</sup>-6<sup>e</sup>), personnel et parents sur le sentiment de sécurité à l'école;
- Méthode Porteur : analyse réflexive (accompagner de Stéphanie Martel, psychoéducatrice);
- Guide d'intervention remis à tous les membres du personnel

### 3. LES MESURES VISANT À FAVORISER LA COLLABORATION DES PARENTS À LA LUTTE CONTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE ET À L'ÉTABLISSEMENT D'UN MILIEU D'APPRENTISSAGE SAIN ET SÉCURITAIRE

	2021-2022
<b>Mesures de collaboration qui sont prévues</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>➤ Officialiser l'engagement des parents et des élèves via les signatures du code de vie de l'école (agenda de l'élève).</li><li>➤ Inviter les parents à participer aux diverses activités de l'école (conseil d'établissement, conférences, accompagnement, bénévolat, activités, activités pédagogiques en classe, présentation, etc.).</li><li>➤ Envoi de capsules d'information via l'info-parents (novembre-février-avril)</li></ul>

#### 4. LES MODALITÉS APPLICABLES POUR EFFECTUER UN SIGNALEMENT OU POUR FORMULER UNE PLAINTE CONCERNANT UN ACTE D'INTIMIDATION OU DE VIOLENCE ET, DE FAÇON PLUS PARTICULIÈRE, CELLES APPLICABLES POUR DÉNONCER UNE UTILISATION DE MÉDIAS SOCIAUX OU DE TECHNOLOGIES DE COMMUNICATION À DES FINS DE CYBERINTIMIDATION

Modalités qui sont prévues	2021-2022
	<ul style="list-style-type: none"><li data-bbox="789 537 1913 781">➤ Tout élève qui est ou se croit victime d'intimidation ou de violence doit rencontrer un membre du personnel afin de faire part de la situation qu'il vit, et ce, en toute confidentialité. Suite à la collecte d'information, le confident valide l'information reçue auprès de la direction et/ou de l'éducatrice spécialisée. Après validation de l'évènement, l'éducatrice spécialisée complètera la fiche de signalement (si nécessaire) et la remettra à la direction (se référer à l'annexe 2 : Fiche de signalement).</li><li data-bbox="789 837 1913 1081">➤ Tout parent qui croit que son enfant est victime d'intimidation ou de violence peut communiquer avec un membre du personnel de l'école durant les heures de classe. Suite à la collecte d'information, le confident valide l'information reçue auprès de la direction et/ou de l'éducatrice spécialisée. Après validation de l'évènement, l'éducatrice spécialisée complètera la fiche de signalement (si nécessaire) et la remettra à la direction.</li><li data-bbox="789 1122 1913 1227">➤ Tout membre du personnel qui est témoin d'un acte d'intimidation ou de violence doit signaler la situation à la direction et/ou à l'éducatrice spécialisée, et ce, dans les plus brefs délais.</li></ul>

## 5. LES ACTIONS QUI DOIVENT ÊTRE PRISES LORSQU'UN ACTE D'INTIMIDATION OU DE VIOLENCE EST CONSTATÉ PAR UN ÉLÈVE, UN ENSEIGNANT, UN AUTRE MEMBRE DU PERSONNEL DE L'ÉCOLE OU PAR QUELQUE AUTRE PERSONNE

	2021-2022
<b>Actions qui sont prévues (Mesures éducatives et de sanctions : quatre niveaux d'intervention)</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>➤ Appliquer de façon systématique les sanctions prévues à l'arbre décisionnel de la gestion des écarts de conduite en fonction de la gravité des gestes rapportés. Toujours exiger un geste réparateur.</li><li>➤ S'assurer d'une cohérence de tout le personnel de l'école quant à l'application des mesures éducatives et des sanctions prévues lorsqu'un acte d'intimidation et de violence est constaté</li></ul>

## 6. LES MESURES VISANT À ASSURER LA CONFIDENTIALITÉ DE TOUT SIGNALEMENT ET DE TOUTE PLAINTÉ CONCERNANT UN ACTE D'INTIMIDATION OU DE VIOLENCE

	2021-2022
<b>Mesures de confidentialité qui sont prévues</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>✓ S'assurer que les personnes concernées par la transmission d'information sont tenues au respect de la confidentialité. S'assurer également que les informations contenues dans le dossier d'aide de l'élève ne portent pas préjudice à celui-ci et aux autres personnes concernées.</li><li>✓ Les dossiers sont placés dans un classeur dans le bureau de la direction.</li><li>✓ Prévoir l'utilisation d'outil efficace pour colliger des informations (Mémos).</li></ul>

## 7. LES MESURES DE SOUTIEN OU D'ENCADREMENT OFFERTES À UN ÉLÈVE VICTIME D'UN ACTE D'INTIMIDATION OU DE VIOLENCE AINSI QUE CELLES OFFERTES À UN TÉMOIN OU À L'AUTEUR DE TEL ACTE

	2021-2022
<b>Mesures d'encadrement qui sont prévues</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>✓ Intervenir rapidement auprès des victimes, des témoins, des auteurs et de leurs parents (ateliers d'estime de soi, d'habiletés sociales et/ou de gestion de la colère, rencontres de soutien, références au CSSS ou auprès d'organismes communautaires, etc.).</li><li>✓ Effectuer des suivis périodiques ou de l'accompagnement auprès des victimes, des témoins, des auteurs et de leurs parents.</li><li>✓ Officialiser le partenariat avec le CISSS, les policiers et les organismes communautaires concernés.</li></ul>

## 8. LE SUIVI QUI DOIT ÊTRE DONNÉ À TOUT SIGNALEMENT ET À TOUTE PLAINTÉ CONCERNANT UN ACTE D'INTIMIDATION OU DE VIOLENCE

	2021-2022
<b>Modalités de signalement qui sont prévues</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>✓ La TES et la direction sont responsables d'assurer le suivi des signalements et des plaintes.</li><li>✓ Évaluer le signalement et assurer le suivi selon la procédure établie par le centre de service scolaire.</li></ul>

## 9. LE SUIVI QUI DOIT ÊTRE DONNÉ À LA SUITE DU DÉPÔT D'UNE PLAINTÉ

	2021-2022
<b>Suivi qui est prévu</b>	✓ Effectuer des suivis périodiques ou de l'accompagnement auprès des victimes, des témoins, des auteurs et de leurs parents.

<b>Signature de la direction d'école :</b>		Date : 16 juin 2021
<b>Signature de la personne-ressource:</b>		Date :
<b>Signature de la présidence du CÉ :</b>		Date :